

manifestation devait avoir lieu au cimetière de Croix, en réparation et en expiation du renversement d'un calvaire, se rendit dans cette ville pour prendre part à la manifestation. Vers quatre heures, un millier de catholiques s'avançaient vers le cimetière, chantant des chants religieux. Le fossoyeur, sur l'ordre du commissaire, avait fermé la grille d'entrée pour empêcher les manifestants de pénétrer dans le cimetière. Naturellement on cria : *Liberté ! Liberté !* Mais la liberté ne fut pas accordée. Alors, M. Alphonse Van den Henle, s'adressant à la foule, s'écria : " Que ceux qui sont d'avis d'entrer lèvent la main. " Et les catholiques de crier : " Tous ! tous ! liberté ! liberté ! " Et on força la grille.

On était en droit de le faire, le cimetière étant un lieu public et un arrêté municipal n'ayant pas été publié pour la fermeture du cimetière, un dimanche, à quatre heures.

M. Van den Hende, il va sans dire, fut cité à la barre, et malgré l'éloquente plaidoirie de Me Dhellemmes, tertiaire aussi, il a été condamné à 50 francs d'amende.

Or, à l'assemblée générale de l'*Union catholique* de Lille, un Christ d'honneur a été offert à M. Van den Hende, condamné pour avoir réclamé la liberté religieuse à Croix.

Après avoir reçu le Christ, le glorieux condamné, debout, le présenta à la salle, qui répondit par de vifs applaudissements et en criant : *Vive le Christ ! Honneur au vaillant tertiaire !*

Ste-Dorothée. — Du 4 au 7 août, nous avons eu le bonheur d'avoir une délicieuse halte spirituelle où nous avons pu reprendre des forces pour nous élancer de nouveau sur les traces du Séraphique Père que nous aimons tant. Le R. P. Visiteur nous réunissait deux fois par jour et rappelait à notre mémoire l'idéal d'un vrai Tertiaire fidèle à sa Règle. Il stimulait notre volonté par la plus puissante des argumentations, celle des plaies, des douleurs et des humiliations de Jésus dans sa Pâsion. Ces jours trop tôt passés ont augmenté, nous en avons la douce confiance, non seulement le nombre mais la qualité et la ferveur de notre Fraternité qui arrivera bientôt à compter 200 membres.

J. P. secrétaire.

St-Laurent. — Le 15 août commençait pour les deux belles Fraternités de cette ville la visite canonique exigée par la règle du Tiers-Ordre. Ce fut pour les Tertiaires l'occasion de manifester leur piété et leur attachement aux préceptes de S. François.